

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampe. — Imprimerie de AUG. ALLIEU.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEU.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus. par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 25 Décembre 1876.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angers, etc.), departure times, and arrival times.

Bulletin politique.

Étampe, vendredi 20 avril.

Nos prévisions et nos désirs ont été accomplis, le mouvement administratif et le mouvement judiciaire ont paru à l'Officiel. Désormais, certains fonctionnaires comprendront qu'on ne peut pas toujours faire impunément de l'hostilité au gouvernement.

Toutes les personnes sages qui veulent la paix intérieure ne pourront qu'approuver la circulaire de M. Martel qui est, selon nous, tout à fait dans l'intérêt de l'Église.

Ce n'est pas seulement par plus d'ardeur de prédications que des catholiques servent mal les intérêts de la religion et du pays, c'est aussi par des manifestations politiques dangereuses.

pétition pour leur demander d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir afin de faire respecter l'indépendance du Saint-Père et de sauvegarder son administration.

« Nous ne souhaitons nullement un conflit entre l'Italie et la France, parce que s'il éclatait nous ne pourrions nous soustraire à la nécessité de soutenir l'Italie. »

Ce sera l'honneur de la République, comme aussi le bonheur du pays, de ne point se lancer étourdiment dans les aventures de la guerre; la République n'a pas besoin de ces artifices, de ces diversions extérieures, pour que son administration intérieure soit plus facile.

La guerre qui va certainement avoir lieu entre la Russie et la Turquie ne date pas d'aujourd'hui. De tout temps, ou au moins depuis Catherine II, l'objectif de la Russie a été la destruction de l'empire ottoman.

2° La neutralisation de la mer Noire; c'est-à-dire que les Russes ne devaient avoir ni vaisseaux de guerre sur cette mer, ni arsenaux maritimes.

de son allié nécessaire, la Russie a déchiré le traité de Paris; elle a déclaré que la mer Noire cesserait d'être neutralisée; elle a commencé à fortifier Nicolaïew et de relever Sébastopol.

— La Gazette d'Augsbourg annonce que le général d'infanterie von Voigts-Reiz est mort le 14, à Wiesbaden.

Le général von Voigts-Reiz était un des principaux chefs du parti militaire en Prusse, et un des ennemis les plus acharnés de la France.

Le général von Voigts-Reiz avait commandé la place de Versailles pendant l'occupation.

Armée. — Affichage permanent dans les mairies d'un tableau présentant l'affectation des hommes de l'armée active et de l'armée territoriale.

A MM. LES SOUS-PRÉFETS ET MAIRES DU DÉPARTEMENT.

Messieurs, Je vous transmets chaque semestre, en vous priant d'en assurer l'affichage permanent dans toutes les mairies du département, le tableau de répartition des classes astreintes au service militaire.

mobilisation, des données certaines sur l'affectation et la destination de ceux de leurs administrés qui appartiennent soit à la disponibilité ou à la réserve de l'armée active, soit à l'armée territoriale.

Il importe, dès lors, que ces deux tableaux soient affichés d'une manière permanente dans chaque mairie, à côté du tableau semestriel de répartition des classes dont ils sont le complément nécessaire, et que la conservation en soit assurée d'une manière toute particulière.

Vous devrez, en conséquence, Messieurs, les placarder, dès qu'ils vous parviendront, dans la salle publique de la mairie, ou, à défaut, dans un local couvert accessible au public, et les placer, autant que possible, sous cadres grillagés.

Les municipalités demeurent responsables de la conservation de ces documents qui, en cas d'altération, seront remplacés aux frais du budget des communes.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de Seine-et-Oise, J. DE CRISENOY.

— Le Conseil général a terminé lundi l'examen du rapport qui lui a été présenté par M. Barbu, au sujet des répartitions à accorder aux communes pour la construction ou l'agrandissement de leurs maisons d'école.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

VILLE D'ÉTAMPES.

Le MAIRE de la ville d'Étampe, chevalier de la Légion d'Honneur.

Informe ses administrés que, les 23, 24, 25 et 26 avril courant, de neuf heures du matin à quatre heures de relevée, M. le Contrôleur des Contributions directes à la résidence d'Étampe, se rendra dans les bureaux de la Mairie, pour y recevoir les déclarations des contribuables de cette commune qui auraient des mutations foncières à faire opérer.

Les propriétaires intéressés, ou leurs mandataires, devront se présenter munis des titres constatant les mutations, ou, à défaut, d'un certificat du Receveur de l'Enregistrement, ou d'une note du notaire, qui rappellera la date et l'objet des titres.

Ils devront, en outre, fournir tous les renseignements propres à faire reconnaître la propriété.

Étampe, le 7 Avril 1877.

Le Maire, AL. BRUNARD.

Police correctionnelle.

Audience du 18 Avril 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— BESNARD Gilles-Jacques-Georges, 58 ans, né à Saint-Georges-de-Reintombault, journalier, sans domicile fixe; 45 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage.

— DRAMARD Louis-Désiré, 55 ans, cultivateur à Gueuvreville, commune de Saint-Escobille; 6 fr. d'amende et aux dépens, pour contraventions à la police

homme Nicolas, qui n'y entend pas malice. Mais tel n'était pas le sentiment du marquis. Ces publications-là le mettaient à l'envers, et quand par hasard, la bande se trouvant défaite, je les avais entrevues le premier: Oh! oh! me disais-je avec anxiété, le baromètre est à la tempête!

Certaines fois que je lui reprochais les privations qu'il s'imposait, il me répondit:

— Qui sait ce que me réserve l'avenir? Qui sait si toute ma fortune suffira pour racheter un jour notre honneur!

C'était comme un pressentiment; quinze années s'écoulèrent sans qu'il se réalisât. Puis, tout à coup, la catastrophe. Je ne vous l'expliquerai pas au juste, moi... Tout ce que je puis dire, c'est que le nom de Bruneval était menacé d'infamie!

il fallut voir alors mon vieux maître! Au lieu de courber le front, il se redressa, calme, résolu, superbe, ainsi qu'un de ses ancêtres pour marcher à l'ennemi.

Je pars, me dit-il, et tu viens avec moi. Si je succombais, j'entends que mon corps repose auprès de celles que j'ai tant pleurées!

Le lendemain matin nous étions à Paris à l'hôtel du comte Georges.

Dans la cour, sous le péristyle, une foule de laquais émus.

Le marquis passa au milieu d'eux la tête haute. Je le suivais. On lui indiqua un salon que semblait garder le domestique de confiance. « Annoncez le marquis de Bruneval!... » La porte s'ouvrit et se referma sur nous. Pauvre monsieur Georges! il était là, désespéré, atterré. Au-dessus de lui, la comtesse. Elle s'élança vers son beau-père, et lui désignant un pistolet jeté sur le tapis:

Feuilleton de l'Abbeille

DU 21 AVRIL 1877.

LA BALLE D'IÉNA

Un pauvre diable comme le père Nicolas ne comprend guère ces délicatesses. Je vous répète les propres paroles de mon maître. Vous savez, l'honneur! Sur ce chapitre pas de transactions. Il refusa son consentement.

Puis, ce furent des menaces, une lutte. Ils ne céderent ni l'un ni l'autre. « Têtu comme Bruneval, » dit le proverbe.

Le fils enfin s'éloigna, jurant que jamais il ne reverrait son père.

— Soit! répliqua celui-ci... jamais!

Serment fatal, et que le diable enregistra pour leur malheur à tous deux.

A quelque temps de là, un notaire, des hommes de loi se présentèrent au château. Je les introduisis.

De l'embarras, une pénible appréhension se devinaient dans leur attitude. Ils commencèrent par s'excuser. Je me retirai, fermant la porte. Quand elle se rouvrit, quand ils sortirent, on eût dit des gens qui viennent de faire un mauvais coup.

Je rentrai. Immobilité et comme frappé au cœur, le marquis venait de retomber dans son fauteuil. Jamais je ne l'avais vu si pâle. Il pleurait.

Devant lui, sur la table, j'aperçus du papier timbré. C'était un acte par lequel le comte Georges lui signifiait qu'il se marierait quand même.

— Je n'ai plus de fils! murmura le père.

Les deux autres sommations respectueuses lui furent apportées de même.

Le mariage eut lieu à Paris. Nous n'avions pas quitté Bruneval.

Une année plus tard, c'était pendant la belle saison de Trouville, un dog-cart arriva jusqu'ici.

Dans la voiture était assise une charmante jeune femme. Au-dessus d'elle, sur les genoux de sa nourrice, il y avait un baby.

Pas de domestique. C'était le père, c'était le comte Georges qui conduisait.

Il avait osé venir; il avait présumé que la vue de cet enfant fléchirait le grand-père.

— Nicolas, me dit-il, va demander à ton maître s'il veut nous recevoir tous les trois.

Vous jugez si je partis au pas de course, et tout plein d'espoir.

À la pose émue de la jeune mère, à son regard levé vers le ciel, j'avais senti qu'elle priait.

Sans doute le marquis les avait vus venir. Je le trouvais devant l'écurie, activant le palefrenier qui lui sellait un cheval.

— Reçois convenablement ces étrangers, me dit-il d'un ton bref. Je ne reviendrai que dans un mois.

Et, sans vouloir m'entendre, il partit au galop. Je m'en revins, l'oreille basse. Une triste commission, Monsieur!

En apprenant ce qui venait de se passer, le comte eut un mouvement de colère.

du roulage, sur appel d'un jugement du tribunal de simple police d'Etampes, du 6 avril.

Le même, poursuivi pour outrage, renvoyé des fins de la poursuite sans dépens.

* * Dimanche dernier, dans l'après-midi, la Compagnie de Sapeurs-Pompiers convoquée par M. Brunard, maire, à l'effet de reconnaître ses officiers, s'était réunie sur la promenade du Port, au milieu d'une affluente de spectateurs; — chacun a pu admirer leur belle tenue. Tout nouvellement habillés, leur uniforme est le même que celui des pompiers de Paris.

Après avoir reconnu ses chefs, la Compagnie est venue rompre ses rangs sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où, avant de se séparer, M. Vramant, lieutenant, a prononcé quelques paroles bien senties.

* * La semaine a été féconde en accidents funestes.

Lundi dernier, M. Lesage, grand-oncle de M. Fourgeau qui était venu à Etampes, pour assister aux noces de son petit-neveu, a été subitement frappé d'une attaque d'apoplexie; il était âgé de quatre-vingt-dix ans.

* * Dans la nuit de mardi à mercredi, la demoiselle Emélie-Isabelle Moques, âgée de vingt-quatre ans, couturière, rue Saint-Jacques, 56, a trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

Elle était à la noce de la fille de M. Mathiot, brasseur, rue Saint-Martin, 16. La salle de danse avait été établie dans un grenier à grains situé au-dessus des caves à bière. Vers deux heures et demie du matin, après avoir bien dansé, valsé, les invités songèrent à se retirer. Les jeunes gens descendirent les premiers, sans lumière; la demoiselle Moques qui était encore toute étourdie d'avoir trop tourné en valsant, resta la dernière, mais voulant rattraper ses camarades elle se dirigea fatalement vers la fenêtre, dont l'ouverture est à ras du sol du plancher pour faciliter l'emmagasinage des grains et dont les deux volets avaient, par précaution, été fermés, et soutenus au moyen d'une planche et d'un poids de 20 kilogrammes. Malgré la résistance des deux battants, la malheureuse, croyant sans doute à une plaisanterie qui lui ferait la porte, ôta le poids et la planche qui condamnèrent la fenêtre, puis, croyant descendre l'escalier, fit un pas en avant et tomba dans la cour d'une hauteur de 3 mètres 50 centimètres environ sur des cailloux pilés; elle se fractura le crâne. On n'avait entendu aucun cri. Bientôt, la cour s'éclairant pour le départ des convives, on aperçut la pauvre fille inanimée sur le sol; le sang sortait par les oreilles. On la transporta sur un lit, où elle expira quarante minutes après sa chute. M. le docteur Biébuycq, appelé sur-le-champ, ne put que constater la mort par suite de la fracture du crâne et d'un épanchement au cerveau.

* * Dans notre numéro de samedi dernier, nous avons annoncé l'évasion de la prison de Corbeil du nommé Bernard, d'Etampes, détenu pour vols. Nous avons appris depuis que ce malfaiteur, qui n'avait pu quitter Corbeil, a été arrêté et réintégré dans sa prison.

* * Une affaire mystérieuse qui, il y a quelques mois, fit grand bruit à Etampes, doit figurer au rôle de la prochaine session de la cour d'assises de Seine-et-Oise. Il s'agit de l'horrible mutilation opérée sur deux hommes de notre arrondissement, qui, à la suite de leurs blessures, requèrent des soins dans notre hospice. L'un de ces deux hommes est renvoyé devant les assises comme accusé d'avoir commis le crime sur l'autre.

La victime est âgée de cinquante ans; l'accusé de dix-neuf. Cette affaire doit être jugée à l'audience du 28 avril.

Il y a dans cette affaire, dit le *Petit Moniteur*, des détails d'une telle nature, que, par respect pour nos lecteurs, nous croyons devoir les passer sous silence.

C'est également par respect pour nos lecteurs que nous nous sommes abstenus d'en parler en leur temps.

Si les débats qui vont s'ouvrir devant les assises ont lieu publiquement, nous nous empresserons de les publier.

* * Nous apprenons que la somme recueillie à domicile par M. Mellecoeur, au profit des ouvriers lyonnais, s'est élevée à 32 fr. qui ont été versés par lui à la Mairie.

* * Nous avons déjà dit que la Fanfare d'Etampes prendra part au Concours musical qui doit avoir lieu à Dourdan, le 6 mai prochain.

Voici, d'après l'ordre du concours, le nombre et les noms des sociétés avec lesquelles elle aura à lutter :

— Il voulait se tuer! s'écria-t-elle. Oh! venez à mon aide!...

— Tranquillisez-vous, Madame, répond le vieillard, je ne suis venu que pour le sauver...

Puis, sévèrement, à son fils :

— Un gentilhomme n'a le droit de mourir qu'après avoir payé ses dettes... Je payerai... Notre nom restera sans tache... Mais vous allez partir aujourd'hui même, quitter la France, et me promettez de n'y revenir jamais... Voici de quoi vivre honorablement ailleurs.

En même temps il posait sur la table un portefeuille. — Je vous remercie, mon père, murmura le comte, et je jure de vous obéir.

La comtesse avait saisi sa main qu'elle baisait.

— Adieu donc! conclut le marquis. J'ai votre parole... Aujourd'hui même... et jamais!

Et sans s'émouvoir il sortit.

Une heure plus tard, chez un magistrat, il engageait sa signature.

Hélas! tout devait y passer, non-seulement les économies, les revenus, mais aussi le domaine.

Des affiches annoncèrent qu'il était en vente.

— Ah! Monsieur, j'avais le cœur brisé. Vous savez combien j'aime mon vieux maître. Assurément, me disais-je, il ne survivra pas à cette dernière épreuve!

III

Le père Nicolas avait fait une pose. Son émotion le rendait plus intéressant, plus vénérable encore.

Relevant tout à coup la tête, il le demanda :

— Vous souvient-il, Monsieur, que j'avais un fils?

— Sans doute, répondit-je, Antoine Guérin, un brave garçon, intelligent, laborieux, et qui vous donnait autrefois toutes sortes d'espérances!

1. Pithiviers. — 2. Créteil. — 3. Massy. — 4. Saint-Aubin-Just. — 5. Etampes. — 6. Châteaurenault. — 7. Trienne. — 8. Beaumont-sur-Oise. — 9. Suresne. — 10. Arpajon. — 11. Viarmes.

Nécrologie.

Un homme bon, honnête et laborieux, M. Deshayes, entrepreneur de peinture à Etampes, est mort, dimanche dernier, dans sa cinquante-cinquième année. Depuis plus de vingt-neuf ans, il remplissait les fonctions de secrétaire de la Société de Secours mutuels des Ouvriers en bâtiments de notre ville. Pendant plus de vingt ans, il ne cessa de faire partie de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers. Ouvrier habile, son caractère modeste, son dévouement à ses semblables, sa douceur, l'avaient fait aimer de ses camarades, estimer de ses clients et apprécier de ses amis. Son ambition, limitée à vivre heureux, en assurant une modeste aisance aux siens, qui le chérissaient, ne cherchait rien en dehors de son travail et des tendres joies de sa famille. Contentement passe richesse, en ce monde. Aussi, combien ce principe l'avait-il rendu heureux le jour où, pour reconnaître ses longs et constants services, une médaille de mérite lui fut décernée! Juste récompense due à son dévouement, cette distinction lui était apparue non-seulement comme un titre bien glorieux pour lui, mais encore honorable pour ses collègues.

Les obsèques de M. Deshayes ont eu lieu mardi dernier; plus de quatre cents personnes y assistaient. Deux discours, que nous donnons plus bas, ont été prononcés sur sa tombe, le premier par M. Labbé, au nom de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers, le second par M. Tuppin, au nom des membres de la Société de Secours mutuels des Ouvriers en bâtiments.

Puisse sa digne veuve et ses enfants trouver dans ces témoignages d'estime donnés à leur cher défunt, un allègement à leur douleur.

A. A.

M. Labbé s'est exprimé en ces termes :

Je viens, Messieurs, au nom de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, dire un dernier adieu à celui qui, pendant plus de vingt ans, eu porta l'uniforme avec dévouement et honneur.

Je ne veux pas retracer ici la vie laborieuse et méritante du Citoyen que nous regrettons; cette vie dont l'un des passages fut pour lui si pénible et si désolant.

Mais je dois dire qu'il fut toujours, avec et parmi nous, un bon et brave camarade, qu'il était estimé et aimé de tous, sans orgueil, toujours simple et toujours satisfait.

Dans les circonstances graves où tant de fois nous nous sommes trouvés, il faisait tout ce que ses forces lui permettaient de faire, et regrettait toujours de ne pouvoir faire plus.

Il était attaché de cœur à cette Compagnie de Sapeurs-Pompiers, car, au moment de sa réorganisation, malgré sa santé délabrée, malgré ses forces chancelantes, qu'il sentait diminuer chaque jour, il signa cet engagement qui, pendant cinq ans consécutifs, fait de sapeur-pompier le soldat du devoir, le défenseur de l'humanité; il signa pour rester avec ce noyau de vieux braves qui furent toujours unis, malgré les tristes événements passés; il signa en disant : Je veux être avec vous autant que le peu de forces qui me restent me le permettra. Quand, hélas! je ne pourrai plus, mon fils prendra ma place; il marchera comme a marché son père, avec vous, dans le chemin de l'honneur et du devoir.

Caporal Deshayes, repose en paix! ton fils voudra remplir tes dernières volontés. Nos rangs s'ouvriront toujours pour recevoir les fils de ceux qui, comme toi, ont laissé d'aussi bons souvenirs; de ceux qui, comme toi, ont toujours été fidèles et dévoués à leur pays et à leurs semblables. Sois certain qu'il trouvera parmi nous l'estime et la considération que ta mémoire y a laissées.

Caporal Deshayes, au nom de la Compagnie entière, dont tu faisais partie et dont tu étais si fier, au nom de tes vieux camarades, une dernière fois, adieu!...

Puis M. Tuppin a prononcé les paroles suivantes :

Au nom de la Société de Secours mutuels des ouvriers en bâtiments de la ville d'Etampes, permettez-moi, Messieurs, de vous retenir quelques minutes de plus auprès de cette tombe si prématurément ouverte et d'adresser quelques mots d'adieu à notre confrère tant regretté, à celui qui fut l'un des fondateurs de notre belle et utile Société... La foule qui se presse autour de ce cercueil dit plus éloquemment que mes paroles ne le pourraient, combien sont vifs et universels les regrets qu'inspire à notre Société la perte douloureuse de celui qui vient d'être enlevé à sa famille et à ses amis, à l'âge où l'on pouvait encore espérer pour lui de longs jours; il venait d'avoir cinquante-cinq ans...

Nous nous rappelons tous la séance où notre honorable Président, accompagné de M. le Sous-Préfet, posait sur la poitrine de M. Deshayes, notre cher confrère et camarade, la médaille d'honneur, si justement méritée, décernée par Monsieur le Président de la République, en récompense de ses services, rendus comme fondateur et comme secrétaire de notre corporation. Ce jour-là fut pour nous un jour de fête de famille, et tous les sociétaires étaient heureux de cette marque de distinction...

Pendant vingt-neuf ans qu'il fut à la tête de notre Société, il sut toujours gagner nos sympathies... Ses fonctions gratuites,

Il ne les a pas démenties, morgué! s'écria fièrement le vieillard, mais le premier mérite en revient à mon maître, qui paya sa pension au collège de Lisieux. Et ce fut de l'argent bien placé, vous allez voir! Antoine remportait tous les prix. Dès qu'il fut dans le commerce, même succès. Toujours le premier! Aussi son patron, un grand négociant, l'honorait-il d'une estime toute particulière.

— Ne me parlait-il pas même de se l'associer? questionnai-je.

Mieux que cela! répondit Nicolas Guérin, il lui donna pour femme sa fille unique. Peu de temps après, il mourut. Voilà donc le fils du bonhomme Nicolas à la tête d'affaires considérables. Par son activité, par son habileté, l'importance de cette maison s'accrut encore. Il créa notre grande raffinerie, devint armateur, entrepreneur... que sais-je, moi?... Toutes sortes de spéculations, mais de celles-là qui sont honnêtement basées sur le travail et que Dieu bénit. En moins de quinze années, Antoine gagna l'une des plus grosses fortunes de l'arrondissement. Chaque fois qu'il y avait de la terre à vendre dans nos environs, c'est lui qui s'en rendait acquéreur. La passion de la propriété, quoi!... Huit jours après la pose des affiches, je le vis arriver ici.

— Quelqu'un s'est-il présenté pour le domaine? me demanda-t-il.

— Oui, mon garçon. Oh! les amateurs ne manquent pas. Mais, à la grande angoisse de monsieur le marquis, personne encore n'offre la somme qui lui serait nécessaire pour tenir ses engagements.

— Ah! fit Antoine.

— Puis après un temps :

— Cette somme, mon père, je connais quelqu'un qui la lui donnera.

qu'il a toujours remplies avec un zèle et un dévouement exemplaires, étaient considérées par lui comme un devoir précieux de se rendre utile et empressé dans la mission qu'il a accomplie jusqu'à sa dernière heure...

Lorsque sa santé fut gravement atteinte par la maladie qui, pendant ces derniers mois, dévorait son existence, il faisait tous ses efforts pour apporter son concours à nos séances mensuelles; à celle du mois dernier, il était encore parmi nous... Depuis, la froide main de la mort est venue s'appesantir sur lui...

Messieurs, je ne veux pas m'étendre plus longuement : tout Etampes connaissait M. Deshayes, tout le monde peut dire avec nous qu'il emporte dans la tombe la couronne d'honnête homme; c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de sa personne...

Ma tâche pénible est terminée. Il ne me reste plus qu'à affirmer que celui qui est dans cette fosse encore ouverte emporte nos plus vifs et nos plus sincères regrets, et que son souvenir vivra toujours parmi ceux qui l'ont connu et ont pu apprécier ses nombreuses et inappréciables qualités.

Au nom de tous, cher camarade, reçois nos derniers adieux!...

Théâtre d'Etampes.

Soirée du 15 Avril 1877.

Cocorico, pièce en cinq actes, de MM. DE VILLENEUVE ET MASSON. *Je reviens de Compiègne*, un acte, paroles et musique de M^{lle} Amélie PRONNET.

La Lisette de Bérange. — *Pollichinelle et Bébé*. — *Croque-Poule*, un acte, de M. LOCKROY.

La représentation donnée par M^{lle} Scriwaneck, — probablement la dernière de la saison, — était digne d'un meilleur sort; l'attrait du spectacle, le nom de l'artiste, n'ont pu dissiper les fâcheux courants qui semblent planer depuis quelques mois sur notre théâtre; — on ne lutte pas contre la fatalité! — mieux vaut attendre des jours meilleurs!

Croque-Poule servait de lever de rideau. Ses inter-prètes nous ont fourni de nouveau la preuve que les plus belles pièces perdent tout leur attrait quand l'exécution en est confiée à des mains inhabiles.

Ceci dit, il ne nous reste que des éloges pour M^{lle} Scriwaneck : *Je reviens de Compiègne*, un acte spirituel monologue, écrit pour elle. L'auteur ne pouvait mieux placer sa confiance. — *La Lisette de Bérange*, chantée avec un goût exquis, a provoqué des applaudissements et des rappels, et c'était justice.

Cocorico, pièce très-amusante, a été un véritable triomphe pour M^{lle} Scriwaneck. Nous supplions l'artiste de ne pas garder rancune à la ville d'Etampes de ce que la salle n'était pas comble dimanche dernier : « On ne lutte pas contre la fatalité! »

COURANCES. — Dimanche dernier, un berger de la commune de Courances en faisant paître son troupeau, s'aperçut que depuis un moment ses chiens l'avaient quitté et s'étaient arrêtés dans un champ ensemencé d'avoine dont ils fouillaient la terre avec ardeur. Plusieurs fois ils le appela, mais en vain, les chiens ne bougeaient pas de place; il s'approcha d'eux et vit le cadavre d'une jeune enfant, que ses chiens venaient de déterrer. Le berger alla aussitôt faire sa déclaration au maire de la commune, lequel s'empressa d'informer M. M. les magistrats d'Etampes qui se transportèrent sur les lieux. Il y a tout au plus un mois que le champ a été ensemencé.

La justice informe.

MÉRÉVILLE. — Sur la proposition de Monseigneur l'évêque de Versailles, et par décision ministérielle, M. l'abbé Pécharde, curé de Saulx-les-Chartreux, a été nommé à la cure titulaire de Méréville. M. l'abbé Pécharde est un enfant d'Etampes, un des élèves de ce vénéré M. Buffet, dont le nom sera toujours pour cette ville le synonyme de bonté et de charité.

ARPAJON. — Le 15 avril, à onze heures du soir, deux ouvriers tanneurs sortaient de chez un marchand de vins.

A peine sur le pas de la porte, sans provocation ni querelle, l'un d'eux se précipita sur son camarade et lui enfonça un couteau dans la poitrine.

La violence du coup fut telle, que la lame pénétra jusqu'au manche.

La mort fut instantanée.

Un autre ouvrier se jeta sur le meurtrier, le maintint en appelant du secours; les gendarmes arrivèrent et emmenèrent l'assassin.

Cet événement tragique a causé une grande émotion dans la commune.

— Le procès intenté pour diffamation, par M. Aristide Boucicaut, au journal le *Ralliement*, a été jugé jeudi par la 4^e chambre du tribunal correctionnel, présidée par M. Blain des Cormiers.

— Tant mieux! Qui est-ce?

— Moi!

Vous jugez si je bondis.

— Toi! mon fils!

— Mais je n'ose pas, poursuivit-il. On connaît les bontés du marquis pour mon enfance. Je ne les ai pas oubliées. Je crois même les reconnaître en me marchant pas. Si cependant ma prétention lui semblait blessante! Une ingratitude!

Ce ne fut pas moi qui répondis. Nous cautions dans le parc, à courte distance d'un banc que nous masquait un tronç d'arbre. Mon maître s'y trouvait assis. Il avait tout entendu.

— J'accepte, répondit-il en se montrant tout à coup, j'accepte et remercie Dieu qui me récompense ainsi d'avoir su deviner un homme. Il y a longtemps que Nicolas n'est plus mon serviteur, il est devenu mon ami. Mieux vaut son fils qu'un étranger. Le domaine ne sortira pas tout à fait de la famille.

Et ce fut une affaire conclue.

Je vous disais tout à l'heure que le nouveau propriétaire n'avait eu garde de me renvoyer. Comprenez-vous maintenant?

Le bonhomme Nicolas est né à Bruneval, il espère bien y mourir.

Ah! que nous aurions voulu qu'il en fût de même quant à monsieur le marquis. Antoine le supplia. « Je me contenterai de faire valoir les fermes et les bois, lui disait-il. Restez au château votre vie durant, monsieur le marquis! Ce serait nous rendre heureux, mon père et moi! »

Je joigns mes prières aux siennes, « Restez! restez, mon maître! Votre vieux serviteur ne vous aurait ja-

Pendant la plaidoirie de M^e Lachaud, M. Naquet, qui se trouvait dans la salle, ayant voulu prendre la parole, a été expulsé de l'audience, dit le *Soir*, sur l'ordre de M. le président.

M^e Sandrique a présenté la défense du *Ralliement*; puis le tribunal, conformément aux conclusions de M. le substitut Lefranc, qui a réclamé une application sévère de la loi, a condamné le *Ralliement*, dans la personne de M. Clédat, gérant responsable, à deux mois d'emprisonnement, 500 fr. d'amende, et à l'insertion du jugement dans le *Ralliement* et dans dix autres journaux, au choix du demandeur.

— Le nommé Genestou (Jean), âgé de 49 ans, opticien, domicilié à Epinay-sur-Seine, a quitté ce village le 7 mars. — On le recherche dans un intérêt de famille.

Il est grand et maigre; sa moustache et ses cheveux noirs grisonnent; il est épileptique, a une plaie à la jambe gauche et une cicatrice de brûlure à l'oreille droite.

Au moment de sa disparition, il était vêtu d'un gilet et d'un paletot en drap noir, d'un pantalon en drap gris et d'une chemise bleue à raies rouges; il portait des chaussettes en laine bleue, des chaussons en laine noire, des sabots et était coiffé d'une casquette en velours noir.

Les renseignements doivent être adressés à la Préfecture de Seine-et-Oise (2^e division, 1^{er} bureau).

— Voici la liste des élèves diplômés de l'école d'agriculture de Grignon, sortis en 1877 :

1 MM. Lejay, de Bellefont, 4 ex æquo Cazaux, 3 Meunier, 4 Ponroy, 5 Lamiable, 6 Deloupy, 7 Rocher, 8 Lépiney, 9 Pons, 10 Dybowski, 11 Lasneret, 12 Tutoir, 13 Berthon, 14 Dubus, 15 Broutin, du Pavillon, 16 Ferté, 17 Guérin, 18 Charlois, 19 de Vendenoze, 20 Brunat, 21 Bonnichon, 22 Foley, 23 Lemoine, 24 Caneiro da Silva, 25 Ponsard, 26 Colmant.

— Les élèves de l'école de Grignon vont aller faire cette année, comme l'an passé en Hollande, une tournée agricole dans les fermes de l'Algérie. Ils partiront de Paris le 25 avril.

Les obligataires d'Orléans à Rouen sont assez nombreux dans nos contrées. Aussi croyons-nous utile de mettre sous leurs yeux les résultats de la première réunion des créanciers de cette compagnie qui a eu lieu samedi et dont rend compte le *Journal du Loiret*. Cette assemblée avait pour but de procéder à la nomination du syndic, M. Montcharville n'exerçant les fonctions de syndic qu'à titre provisoire depuis la déclaration de faillite.

Après l'appel nominal des créanciers connus, M. Montcharville a donné un court aperçu de la situation de la compagnie. L'actif, porté dans les écritures, y compris les comptes d'ordre pour 138 millions environ, ne s'élève pas, en réalité, à plus de 30 millions. Il y a, entre autres, 54 millions et demi que l'on peut considérer comme entièrement disparus : les 40 millions dus par la Banque Franco-Hollandaise, les 4,800,000 fr. sur Philippart, les 6,800,000 fr. sur les Bassins houillers du Hainaut, les 19 millions de majoration de travaux ou d'obligations disparues, et enfin les 44 millions de déficits divers.

Le passif s'élève, de son côté, à 94 millions et demi environ, dont 77 millions représentés par la dette obligations, 15 millions environ par ce qui est dû au Comptoir d'escompte, 770,000 fr. environ par ce qui est dû à la Banque Française et Italienne, 675,000 fr. par la créance de Orléans à Châlons, et environ 1 million pour les entrepreneurs et créanciers divers.

M. Montcharville, cet exposé sommaire terminé, a dit qu'appelé par M. le ministre des travaux publics pour accepter les bases du projet de convention en ce qui concernait la fusion avec la compagnie d'Orléans à Paris de la partie sud du réseau de l'Orléans-Rouen, il s'était excusé de ne pouvoir faire une réponse avant qu'il ne fût nommé syndic définitif. Ensuite il avait protesté contre toute aliénation partielle du réseau de l'Orléans-Rouen de nature à compromettre la valeur de l'ensemble, et à porter ainsi préjudice aux intérêts des créanciers et des obligataires.

M. Montcharville a donné à entendre qu'avec le concours d'un expert, une enquête sévère serait faite sur l'emploi des fonds provenant des obligations, et les conditions dans lesquelles avaient été faits des emprunts dont le produit n'avait pas été versé dans les caisses de la compagnie. M. Montcharville a été confirmé dans ses fonctions de syndic de faillite.

mais quitté!... ne le quittez pas! Mais ce fut en vain. Tête comme Bruneval!

Après tout, il a bien le droit d'être fier. Une maisonnette lui restait au village. C'est là qu'il s'est retiré, vivant de bien peu, n'ayant plus pour le servir que Ger-vaise.

Dans les beaux jours, on le voit gravir le coteau, sous l'escorte de ses deux lévriers d'Ecosse. Eux aussi sont joyeux de rendre visite au manoir.

— Eh! Bonjour Nicolas! me dit-il gaiment. Chacun son tour, mon vieux ami! C'est moi qui maintenant suis chez toi!...

— Chez mon fils tout au plus, que je lui réponds, et si M. le marquis voulait bien, il y serait toujours le maître!

Il branle la tête en signe de refus. « Laissons les choses ainsi qu'elles sont. Je suis content... Pas un regret! »

— Oh! quant à cela, je crois qu'il ment. On n'a plus entendu parler du comte Georges!

Ses forces, cependant, commencèrent à décliner. Dame! il atteignait quatre-vingts ans. A cet âge, qui est aussi le mien, toute route est longue. On parla de lui envoyer la calèche. Il disait : non. Par bonheur, nous avions dès lors une gentille auxiliaire à laquelle il ne résista pas, Irène!

Je lis dans vos yeux que vous allez me demander : Irène? qu'est-ce que c'est?

Patience! j'y arrive en douceur. Oh! oh! ce n'est pas fini. Une autre histoire!

Ca. DESLYS.

(La suite au prochain numéro).

Nouvelles et faits divers.

Les Compagnies de chemins de fer, grandes et petites, ont reçu notification de l'arrêté du ministre des travaux publics, qui règle le transport à prix réduits des objets destinés à l'Exposition universelle de 1878.

Les intéressés pourront en prendre connaissance dans les gares.

Des examens auront lieu le 14 mai, dans les villes de Paris, Tours, Bar-le-Duc, Bordeaux et Avignon, pour des emplois de vérificateur-adjoint des poids et mesures.

On trouve l'indication des pièces à produire dans chaque mairie.

Un legs pour encourager la culture du blé. — Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'être avisé par le maire de Montreuil-sous-Bois d'un legs important, non-seulement par le chiffre, mais encore par la distinction.

Il s'agit d'une somme de 50,000 francs qui, sous forme de rente — du type 3 0/0 — devra être affecté à la création d'un prix annuel d'environ 2,500 fr. à distribuer au cultivateur qui s'en sera montré le plus digne dans les conditions suivantes :

Etant donnée une superficie convenable, 10 à 12 hectares environ et emblavée sur tout son entier, le concurrent qui trouvera le moyen d'en récolter la plus grande quantité sera désigné comme lauréat.

Le concours sera ouvert chaque année dans un département différent.

Maintenant, pour terminer, ajoutons que la personne qui a fondé ce legs est un sieur Alphonse Destrais, rentier en son vivant, et décédé à Montreuil-sous-Bois, il y a quelques mois.

Si l'Etat accepte ce legs, ce qui ne saurait faire l'ombre d'un doute, on ne tardera pas à organiser un premier concours dans le sens que nous venons d'indiquer.

Les instituteurs et institutrices publiques, viennent de recevoir de l'autorité académique, dans chaque département, une circulaire pour les engager à prendre part à l'Exposition universelle. Cette circulaire est suivie d'une note détaillée sur les travaux qui peuvent figurer à l'Exposition.

Pendant l'année 1876, le nombre des ivrognes conduits aux divers postes de Paris, s'est élevé à 82,935, soit 219 par jour.

Voici, dit le *Journal des Campagnes*, un moyen bien simple pour faire passer instantanément le hoquet.

Il suffit de tremper dans du vinaigre un morceau de sucre, gros comme une noisette, et de le laisser fondre dans la bouche.

Le Conseil municipal de Paris, pour combattre la mortalité qui frappe la première enfance, étudie, assure-t-on, les moyens pratiques de créer, aux environs de Paris, un véritable village, sorte de crèche immense où les enfants seraient élevés en bon air.

Les pièces de monnaie de un et deux centimes qui, depuis deux ans, avaient à peu près disparu, vont reparaitre. M. le ministre des finances, pour répondre à de nombreuses demandes, a donné l'ordre au directeur de la monnaie de Paris de frapper, dans le plus bref délai, 500,000 pièces à un centime et 250,000 à deux centimes.

Ces petites pièces rendent de grands services dans nos villes, surtout dans la boulangerie.

Nous croyons utile de rappeler au public la nomenclature des monnaies qui cesseront d'être reçues dans les caisses de l'Etat à partir du 31 décembre 1877 :

- 1° Les pièces françaises de 2 fr., de 1 fr. et de 50 c. qui ne sont pas à l'effigie de Napoléon III couronné et de la République, à partir de 1870;
- 2° Pièces belges : Léopold I^{er}, antérieures à 1866;
- 3° Pièces italiennes : Effigie de Victor-Emmanuel, antérieures à 1863, y compris les pièces de Sardaigne;
- 4° Pièces suisses : Millésimes de 1850 à 1852;
- 5° Pièces suisses : Millésimes de 1860 à 1863.

Ces deux dernières catégories de pièces sont spécialement reconnaissables par l'effigie d'une femme assise. Il n'est pas question des pièces de 5 fr., mais des pièces d'argent divisionnaires de la pièce de 5 fr.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre dans laquelle M. Blanchard, aéronaute, raconte au *Journal de Toulouse*, les péripéties d'une ascension qu'il vient de faire aux environs de cette ville :

« Au moment de la descente, il m'est arrivé une affaire qui ne fait pas grand honneur aux habitants de Guillemy, Lasborde, de Balma, etc., etc.

« Une foule considérable s'est jetée sur mes cordages en tirant de tous côtés; malgré les paroles de quelques personnes indignées de ces actes inqualifiables, on se partageait les morceaux. Un grand diable de six pieds emportait mon ancre que j'avais achetée la veille; un autre s'appropriait mes jumelles; un troisième a pris mon baromètre d'une valeur de 120 francs. Cordages, drapaux, thermomètres, toiles, couteau, sacs de lest, tout a été pris par cette populace folle de joie de posséder des objets qui lui tombaient du ciel et qui ne savaient comment exprimer sa satisfaction en respectant la propriété à sa manière...

« Un paysan s'offrait de ramener ce qui restait pour la bagatelle de 30 francs ! Deux ou trois cents autres réclamaient 6 francs chacun pour avoir si bien travaillé malgré moi en dépoissant mon ballon de son fil. Quatre personnes honorables, que je ne nomme pas ici, regrettaient de ne pouvoir m'être utiles; mais il n'y avait rien à faire, il fallait assister impassible à ce pillage; c'était le parti le plus sage et le plus prudent, car je me demandais ce qu'auraient fait ces hommes s'ils avaient été poussés par un motif autre qu'une folle oie. »

Nouvelles du Salon prochain. — Le jury de peinture a terminé l'examen des tableaux envoyés pour l'exposition de la présente année. Il a eu à juger 7,923 tableaux ou dessins; il en a admis 2,410.

Il y a cent trente admissions de plus que l'année dernière, pour la peinture seulement, quatre cents de plus pour les dessins et aquarelles, cent six de plus pour la gravure.

On lit dans le *Vézin* : Deux fêtés ivrognes se rencontrèrent le jour de la foire de Pâques, à Gisors. Ils étaient à jeun, cela ne

pouvait durer. Ils entrèrent dans un café et agrémentèrent leurs libations d'une partie de dominos.

L'un d'eux était venu avec un âne qu'il avait laissé à la porte. Au bout de trois heures, l'animal, étonné, regarda au travers des vitres ce que son maître était devenu. Un moment après, profitant de ce qu'on avait laissé la porte ouverte, il entra dans la salle du café et se mit à suivre les péripéties de la partie. Les deux amis, déjà fort éméchés, s'amuserent à lui faire boire du vin. L'âne, qui avait soif, but sans défiance et tint si bien tête aux deux compères qu'il les roula sous la table.

Minuit arriva. Le propriétaire du café, ne sachant que faire de ces deux autres peuples, les assujétit tant bien que mal sur le dos de maître Aliboron, qui, levant le museau en l'air, prit son orient et disparut dans la direction de Sérifontaine.

Le lendemain, les deux ivrognes furent on ne peut plus surpris de se réveiller dans l'écurie et aux côtés de l'âne qui, par bonheur, avait eu de la raison pour trois.

Son maître, ivrogne mais juste, le récompensa de sa belle conduite par une double ration d'avoine.

Mercredi dernier, à Villeneuve-lez-Avignon, le nommé Domange, âgé de 35 ans environ, d'origine lorraine, boucher de son état, qui entretenait des relations coupables avec la femme Rose-Marie Brot, s'était rendu dans un enclos, sa propriété, pour y garder un troupeau de brebis.

Il ne tarda pas à être rejoint par sa maîtresse, dont le mari, très jaloux, suivait les pas.

Ce dernier pénétra dans l'enclos sans être vu et surprit les deux amants. Il était armé d'un fusil qu'il déchargea sur eux.

La femme Brot et Nicolas Domange, atteints tous les deux, sont restés immobiles. La mort avait été instantanée. Ils avaient l'un et l'autre la tête horriblement fracassée.

Que se passa-t-il alors ? On l'ignore. Mais ce qui est certain, c'est que le meurtrier, qui n'avait qu'un fusil à un coup, saisi d'épouvante à la vue des deux cadavres, gisant dans le sang, la figure ensanglantée, mutilée, est rentré à son domicile, au village, dans une petite maison de triste apparence qu'il habite dans une impasse.

Là, toujours avec la même arme, il est monté dans sa chambre, a rechargé son arme et s'est brûlé la cervelle.

La charge du fusil était formée de chevrotines et d'une balle.

La femme Brot était âgée d'une quarantaine d'années.

Brot était à peu près du même âge. C'était un cultivateur qui passait la plus grande partie de son temps à la chasse.

Plusieurs fois il s'était plaint des assiduités de Domange.

Un jour, dans un café, ce dernier entrant, une superbe pipe à la bouche, Brot dit en provençal :

— Voilà une pipe qui lui coûtera cher.

Domange, de son côté, avait été prévenu à différentes reprises des intentions de Brot à son égard.

Le ménage des époux Brot était des plus accidentés; de fréquentes discussions avaient lieu.

Les époux Brot laissent une petite fille âgée de quatre ans, qui a été recueillie par les voisins.

Nicolas Domange était célibataire. Il était né dans les environs de Nancy et avait trente cinq ans environ.

Exposition de Compiègne.

Les bâtiments de l'Exposition sont presque terminés et pourront, dans quelques jours, recevoir les produits de l'industrie. Cinq cent vingt exposants industriels sont inscrits : Avis donc aux retardataires.

Le jardin de l'horticulture est terminé, le bâtiment des beaux-arts s'élève et sera prêt avant la fin du mois.

L'installation générale sera complète au jour indiqué, et nous pouvons dire, dès à présent, que l'Exposition de Compiègne sera un succès.

Nous rappelons aux exposants qu'ils peuvent envoyer leurs produits, à partir du 25 avril, et que leur installation doit être faite le 15 mai au plus tard.

L'Exposition sera inaugurée et ouverte le 19 mai, en même temps que le Concours régional.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 7,430 fr., versés par 54 déposants dont 5 nouveaux.

Il a été remboursé 4,710 fr. 17 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,097 fr., versés par 44 déposants dont 6 nouveaux.

Il a été remboursé 4,074 fr. 09 c.

Les recettes de la succursale de Méryville ont été de 1,025 fr., versés par 8 déposants.

Il a été remboursé 4,048 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,001 fr., versés par 29 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 3,467 fr. 50 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 1,217 fr., versés par 13 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 300 fr.

Anagramme.

Mes cinq pieds sont toujours d'un aspect agréable, On les offre aux amis qu'on reçoit à sa table; Changez leur symétrie : alors, soldats français, Je deviens un pays témoin de vos succès.

Le mot de la dernière charade est : *Sou rire.*

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, le Samedi 5 et Dimanche 6 Mai.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le premier dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCE.

Du 20 avril. — MORIN Eugène, rue du Perray, 60.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : CHEVALIER Auguste-Adolphe, 36 ans, marchand de vins, rue de la Boucherie, 3; et D^{lle} BUREAU Marie, 32 ans, femme de chambre, rue de Verneuil, 24, à Paris.

DÉCÈS.

Du 14 avril. — PICHE Marie-Louise-Augustine, 70 ans, épouse Soret, au moulin des Fontaines. — 14. DUCOUR Henry, 39 ans, journalier, place Notre-Dame, 4. — 15. DESHAYES Victor-Charles, 55 ans, entrepreneur de peinture, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4. — 17. LESAGE François-Thomas, 90 ans, rue Saint-Jacques, 24. — 17. AUBERT Marie-Louise-Fanny, 53 ans, femme Mérienne, rue du Haut-Pavé, 9. — 18. BOVIN Marie-Catherine-Adélaïde, 76 ans, veuve Imbault, rue des Grosnonneries. — 19. LENOIR Alfred-Joseph, 28 ans, peintre en décors, place de l'Embarcadère. — 19. MOQUE Christine-Isabelle, 24 ans, couturière, rue St-Jacques, 56. — 20. LAUNAY Emile-Fernand, 20 mois, rue du Faubourg-Eveard, 23.

Pour les articles et faits non signés : **AG. ALLEN.**

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez **M. LEPROUST**, pharmacien, rue Saint-Jacques, 52-6

Vient de paraître chez DENTU, libraire : *L'épouse amanté*, épisode de la guerre de 1871, poésies diverses très-dramatiques et très-mouvantes, par M^{me} Bardère, auteur d'une *Mariée de seize ans*, et des *Mystères de la création dévoilés*. L'épouse amanté est un petit drame plein de larmes et du plus vif intérêt. La *vie d'un oiseau* racontée par lui-même également. On remarque encore dans ce recueil le *premier baiser*, le *moissonneur avant, pendant et après*, toutes poésies hors ligne. — Prix 1 fr. Demander chez DENTU la 4^e édition des *Mystères de la création dévoilés*.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalésicière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déprimement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesse, sueurs diurnes et nocturnes, hypoplasie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maux des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures : celles de Madame la Duchesse de Castle-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure n° 65,311.

Venant, le 28 Mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalésicière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalésicière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIERE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les biscuits de Revalésicière enlèvent toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalésicière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 75 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 5a et 60 fr. franco en France. — DÉPÔTS à Etampes, chez THAUWAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JAYROUX, épicer, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :

2 fr. Informations financières. Causerie 2 fr.
par financière. Bilans. Revue de la Bourse. 2 fr.
AN. Recettes des chemins de fer. 2 AN.
Chronique des valeurs. Correspondance.
Assemblée d'actionnaires.

Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS. — 15, rue Vivienne, 15. — PARIS.
Envoyer mandats ou timbres-postes. 4-4

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES.

(66^{me} Année.)

LEGS DE M. LECOINTE.

Du testament de M. CHARLES-VALENTIN LECOINTE,

décédé en son domicile, à Etampes, le seize juillet mil huit cent soixante-seize, ledit testament fait olographe à Etampes, le quinze janvier mil huit cent soixante-seize, enregistré et déposé après constat au rang des minutes de M^e Hautefeuille, notaire en ladite ville, par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil d'Etampes, en date du dix-sept juillet mil huit cent soixante-seize;

A été extrait ce qui suit :

« Je donne et lègue à l'église de la paroisse où je décéderai, une somme de mille francs pour fonder une messe basse à perpétuité, qui sera dite chaque année le jour anniversaire de mon décès.

« Je donne et lègue à l'église de Saumeray, canton de Bonneval (Eure-et-Loir), une somme de cinq cents francs pour fonder une messe basse à perpétuité, qui sera dite chaque année le quinze septembre, pour le repos de l'âme de mon oncle et bienfaiteur Jean-François Moulin, ancien curé de cette paroisse.

« Je donne et lègue à l'église de Saumeray, canton de Bonneval (Eure-et-Loir), une somme de cinq cents francs pour fonder une messe basse à perpétuité qui sera dite chaque année, le vingt-cinq juin, pour le repos des âmes de mon père Charles-Désiré Lecoite, et de ma mère Marie-Madeleine-Elisabeth Moulin.

« Je donne et lègue à l'hospice d'Ablis (Seine-et-Oise), une somme de mille francs et ma pendule en reconnaissance des bons soins que ma mère y a reçus.

« Je donne et lègue à mon ami Auguste Debeausse, demeurant à Levallois, près Paris, rue Félix 23, mes six couverts de table et ma cuillère à potage, le tout en argent, en reconnaissance du service qu'il m'a rendu. S'il était défunt ce legs serait vendu chez un orfèvre et l'argent donné au Bureau de bienfaisance de la commune où je décéderai.

« Ma chaîne longue, en or, sera vendue chez un bijoutier, le produit sera donné au Bureau de bienfaisance de la commune où je décéderai.

« Je donne et lègue à mon neveu Jules Cintrat, l'usufruit d'une somme de douze mille francs. A sa mort, cette somme sera donnée à la commune de Saumeray, canton de Bonneval, pour y fonder un hospice pour les malades pauvres de la commune et celles environnantes. Cette somme sera placée en rentes nominatives trois pour cent, incessibles et insaisissables.

« Je donne et lègue à ma sœur Julie-Elisabeth Lecoite, femme Bernardin Cintrat, et audit sieur Bernardin Cintrat, l'usufruit d'une somme de seize mille francs. A leur mort, cette somme sera donnée à la commune de Saumeray, canton de Bonneval, pour y fonder un hospice pour les malades pauvres de la commune et celles environnantes. Cette somme sera placée en rentes nominatives trois pour cent, incessibles et insaisissables.

« Les deux sommes que je destine à la commune de Saumeray ne devront avoir d'autre emploi que pour un hospice.

« Le surplus de la somme que je laisse sans emploi servira à payer les frais de mon inhumation, à acheter le terrain que je demande, et à acquitter les frais de ma succession. S'il restait quelque chose en plus sur cette somme, je le donne au Bureau de bienfaisance de la commune où je décéderai. »

Signé : HAUTEFEUILLE.

Cette publication a lieu en exécution de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trente-un, avec invitation aux héritiers d'adresser à M. le Préfet de Seine-et-Oise, dans la huitaine, les réclamations qu'ils auraient à présenter.

MAIRIE DE BOIGNEVILLE.

PURGE LÉGALE.

PUBLICATION

Prescrite par la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (Art. 19).

Le Maire de la commune de Boigneville,

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, par contrat administratif passé devant lui, le quinze juillet mil huit cent soixante-seize, enregistré : 4^e Madame Louise-Emilie Leclerc, propriétaire, demeurant à Menecy, veuve de M. Emmanuel-Élieux Verdier, a vendu à la commune de Boigneville, deux ares soixante centiares de terrain, formant le numéro 142, section B du cadastre; un are trente centiares, formant le numéro 144, même section; soixante dix-huit centiares, formant le numéro 145, même section; dix ares trente-huit centiares, formant le numéro 146, même section, nécessaires pour la rectification du chemin vicinal numéro 1^{er}, de Boigneville à Malesherbes;

Que cette vente a été consentie moyennant la somme de six cent deux francs quarante centimes;

Que les anciens propriétaires, outre la vendresse, étaient : 4^e M. Denis-Anatole Fauche, et dame Marie-Elisabeth-Virginie Herbault, sa femme; — 2^e M. Edme-Pierre Vautard; — 3^e Mademoiselle Marie-Anne-Véronique Lochar; — 4^e Pierre-Isidore Leclerc; — 5^e Paul-Hyacinthe Sainglant; — 6^e Félix-Jean Herbault, et dame Elise-Pauline-Charlotte Sainglant; — 7^e Louis-Ambroise Chauvin, et dame Anne-Elisabeth Lambert; — 8^e Adrien-René Lambert, et dame Anne-Elisabeth Marchand; — 9^e D^{lle} D^{lle} Marie-Anne-Elisabeth-Pierrette Divry; — 10^e Frédéric Divry; — 11^e Pierre-François Divry;

Le Maire de Boigneville annonce de plus, que le contrat administratif de vente ci-dessus mentionné, sera transcrit au Bureau des hypothèques d'Etampes, le vingt-cinq avril courant, pour que, pendant la quinzaine de cette transcription, les privilèges et hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, puissent être inscrits à la diligence de ceux qui y sont intéressés; qu'à défaut d'inscription dans ledit délai, la portion de terrain vendue à la commune de Boigneville sera affranchie de tous privilèges et hypothèques, de quelque nature qu'ils soient sans préjudice des droits des femmes, mineurs et interdits, sur le montant du prix, tant qu'il n'a pas été payé ou que l'ordre n'a pas été réglé définitivement entre les créanciers, que les créanciers inscrits n'ont dans aucun cas la faculté de surenchérir le prix de la vente, mais qu'ils peu-

exiger que l'indemnité soit fixée conformément au titre IV de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Fait à Boigneville, le dix-huit avril mil huit cent soixante-dix-sept.

Le Maire,
GAURAT.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

MÊME SUR UNE SEULE ENCHÈRE,
En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE,
Notaire à Etampes.
Le Dimanche 6 Mai 1877, à midi,

MOULIN

En bon état et monté de quatre paires de meules,
APPELÉ
MOULIN DU BOURGNEUF,
Sis à Etampes, rue de la Boucherie, n° 2,
Occupé par M. MARCHON,
Avec
Maison d'habitation et Jardin, petite Remise en face
le moulin, dans le passage des Prés,
Appartenant à M. GUERRAZ père et M. JULIUS GUERRAZ.
Revenu actuel, susceptible d'augmentation 6,450 fr.
Mise à prix..... 75,000 fr.
Nota. — Le bail expire au 1^{er} juillet 1879.
S'adresser à M^e DARDANNE, notaire à Etampes,
dépositaire des titres et du cahier des charges. 4-2

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE,
Notaire à Etampes.
Le Dimanche 6 Mai 1877, à midi,

GRANDE PROPRIÉTÉ

Sise à Etampes, rue du Fg Evezard, n° 13,
COMPRENANT
Deux Maisons servant d'auberge,
à l'enseigne « AU RENDEZ-VOUS DE L'ABATTOIR »,
Cour, écuries, petit jardin, et grand jardin
bordé par la rivière.
CONTENANCE : environ 40 ares 70 centiares
Petit terrain bordant la route, partie en jardin, partie
en bois, en face l'auberge, contenant 7 a. 40 c.
REVENU : 580 francs.
(Pour le détail, voir les affiches)
S'adresser à M^e DARDANNE, notaire, dépositaire
du cahier des charges. 3-4

ADJUDICATION

A MILLY (Seine-&Oise),
En l'étude et par le ministère de M^e SERGENT, notaire,
Le Dimanche 27 Mai 1877,
A deux heures de relevée,

FERME DE ROINVILLIERS

Canton de Méreville, arrond^t d'Etampes.
173 HECTARES DE TERRE.
Revenu net d'impôts.... 7,250 francs.
Mise à prix..... 150,000 fr.

Etude de M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e DEGOMMIER,
Notaire à Lardy,
Le Dimanche 6 Mai 1877, à deux heures,

CHATEAU DE LA BOISSIÈRE

Sis commune de Saint-Vrain,
Avec
PARC ET TERRAIN FORMANT ZONE
Le tout d'une superficie de
40 hectares 50 ares.
Mise à prix..... 175,000 fr.

Faculté est accordée à l'adjudicataire d'acquérir les
40 hectares 20 ares, formant le restant du domaine, au
prix de 125,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter, à la Boissière, au Garde,
et pour tous renseignements, à M^e DEGOMMIER,
notaire, dépositaire d'un plan et du cahier de charges. 9-6

Etude de M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy.

A VENDRE OU A LOUER

UNE
MAISON BOURGEOISE
A Étrecy, boulevard du Chemin de-Fer,
Appartenant à M^{me} RONCERET-MEUNIER
et à ses enfants.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux;
Et pour renseignements, audit M^e DEGOMMIER. 3-2

A VENDRE

Aux enchères publiques,
Par le ministère de l'un de Messieurs les
Commissaires-Priseurs d'Orléans,
Samedi 28 Avril 1877, à deux heures du soir,
A ORLÉANS, SUR LA PLACE DU MARCHÉ-FRANC,
TROIS BONNES BATTEUSES
Dont deux à manège et une à vapeur.
Au comptant. — 6 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
Route de Paris ou rue du Fg-St-Jacques, n° 16,
En face la promenade du Port.
1° APPARTEMENT au 1^{er} étage;
2° GRANDE COUR;
3° MAGASINS et ÉCURIE.
En une ou plusieurs locations, au gré des amateurs.
S'adresser à M^e BOUVARD, avoué. 2

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite du départ de M. CHAUVIN,
A ÉTAMPES, RUE ÉVEZARD, N° 24,
Le Dimanche 22 Avril 1877, à midi,
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.
Consistant en :
2 Couchettes avec sommiers élastiques, 4 Armoire à
glace, 2 Commodes, 4 Guéridon, 2 Tables de nuit, 2
Fauteuils, chaises, Table, Pendule, Glace, Pliant en
fer, Voiture d'enfant, et Ustensiles de cuisine et de
ménage.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,
Par suite du départ de M. LUCAS, ancien cultivateur
à Villesauvage,
A ÉTAMPES, RUE SAINT MARTIN, N° 43,
Le Jeudi 26 Avril 1877, à 1 heure,
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.
4 bon Cheval et ses harnais, 4 Voiture, 4 Tarare, 4
Bascule, 4 Erouette, environ 400 bottes de foin,
4 tas de Fumier, 4 tas de Bois, Cribles, Passoires et
Vans, Chargeoir, Selle et Couviers, Huelle, et quantité
d'Ustensiles de culture et de ménage.

CHATEAU PARC, FERME et BOIS, propriété dite
La Grande Chouardière
près Mondoubleau (Loir-et-Cher). — Cont. 65 h. Rev.
net 3,200 fr. à ADJUGER, sur une ench., en la Ch.
des Not. de Paris, le 29 mai 1877, à midi.
Mise à prix..... 100,000 fr.
S'adr. à M^e CORRARD, not. à Paris, r. Monigny, 47,
et à M^e Gohier et Juigniet, not. à Mondoubleau. 2-1

A VENDRE

ALAMIALE
MAISON
ET
FONDS DE MARCHAND DE VINS
Située au Petit Saint-Mars, n° 28.
S'adresser dans ladite Maison.

A VENDRE DE SUITE

1000 décistères environ
DE
BEAUX CHÊNES EN GRUME.
S'adresser à M. COLLAS, à Rimoron par Saint-
Chéron (Seine-et-Oise). 4-4

HERVÉ La CURE RADICALE de cette infirmité si dan-
gereuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis.
Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle
affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que
celui de feu M. Pierre SIMON, dont l'ouvrage spécial sur les
Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été
approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est
aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs,
M.M. BEZON et DESCHAMPS, à Saumur (Maine-et-Loire). Une
notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée
franco à toute personne en faisant la demande par lettre af-
franchie. 24-16

FER BRAVAIS
(FER DIALYSE BRAVAIS)
Fer liquide en toutes concentrations
LE SEUL EXEMPT DE TOUT ACIDE
Sans odeur et sans saveur
Avec lui, disent toutes les som-
mités médicales de France et
d'Europe, plus de consti-
pation, ni de diarrhées, ni de fa-
tigue de l'estomac; de plus, il
ne noircit jamais les dents.
Seul adapté dans tous les hôpitaux.
3 Médailles aux Expositions. GUÉRIT RADICALEMENT :
ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT,
PERTES BLANCHES, FAIBLESSE DES ENFANTS, etc.
C'est le plus économique des ferrugineux,
puisqu'un flacon dure plus d'un mois.
R. BRAVAIS & Co, 13, r. Lafayette, Paris, et partout des Pharm.
(Se méfier des imitations, exiger la marque de fabrique
ci-dessus et la signature. Env. de la brochure franco.)

Dépôt à Etampes chez M. LEPROUST, pharm.

DREYFUS FRÈRES & Co
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU
Loi du
11 Novembre
1869

GUANO DISSOUS
DU PÉROU
Convention
du 15 Avril
1874
DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SASTRA COLOMA et Co,
Erest, chez M. E. VINCENT,
Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et Co,
Cherbourg, chez M. Ernest LAIS,
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et Co,
Havre, chez M. E. FICQUET,
Landerneau, chez M. E. VINCENT,
La Rochelle, MM. d'ONBIGNY et FAUSTIN FILS,
Lyon, chez M. Marc GILLIARD,
Marseille, chez MM. A. G. BOYÉ et Co,
Metun, chez M. LE BARRE,
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD,
Paris, chez M. A. MOSNEON-DUPIN,
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

Société Anonyme des Glacières-Pictet.
USINE (rive droite) BOULEVARD LA CHAPELLE N° 5
USINE (rive gauche) 11, RUE LOBINEAU, 11 (Marché St-Germain)
VENTE pour PARIS et la PROVINCE
DE GLACE ET DE CARAFES FRAPPÉES
Glace pure et transparente TRÈS RÉSISTANTE
Siège social : 6, rue Grétry
A LA FUSION PARIS (près l'Opéra-Comique) PARIS A LA FUSION
3-2

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION
du Guano du Pérou
39, FAUBOURG POISSONNIÈRE, 39, PARIS
Seuls Agents en France de la **PERUVIAN GUANO Co. LIM.**
NOUVEAUX CONCESSIONNAIRES DU
GUANO DU PÉROU
en vertu du contrat du 7 Juin 1876.
VENTE SELON L'ANALYSE
Tarif Réduit.
DÉPÔTS EN FRANCE :
Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et Co.
Dunkerque..... LASTRAPPE DESCANDE et Co.
Le Havre..... LANGSTAFF EHRENBERG et POLLAK.
Nantes..... L. HUSSEL et GUIROY.
D'autres dépôts seront ultérieurement ouverts.
6-1

GOVERNEMENT ÉGYPTIEN
CONVERSION ÉGYPTIENNE

Publié dans le *Moniteur égyptien* en date du 6 avril 1877.
« Son Altesse le prince HUSSEIN-KAMIL-PACHA, ministre des finances du Gouvernement égyptien, sur la proposition des Commissaires-Directeurs de la Caisse spéciale de la Dette publique d'Égypte, a fixé au 1^{er} mai 1877 l'époque à laquelle il convient de clore les opérations de la Conversion, en ce qui concerne les Tirages à opérer pour les remboursements des deux Dettes en l'année 1877, savoir :
UNIFIÉE 15 Janvier..... 25,000 livres sterling.
15 Juillet — également..... 24,000 —
PRIVILÉGIÉE 15 Avril..... 19,000 —
15 Octobre — également..... 18,000 —

En conformité de cet avis, le **Comptoir d'Escompte de Paris** a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre part aux Tirages sus-mentionnés qu'elles doivent effectuer le dépôt de leurs titres en bons à convertir au plus tard le 20 avril, à cinq heures du soir.
Un avis ultérieur indiquera l'époque des Tirages qui auront lieu en séance publique, au Caire, par les soins des Commissaires-Directeurs de la Dette publique d'Égypte, sur les certificats provisoires qui auront été délivrés en échange des titres et des bons déposés avant le 1^{er} mai 1877.

SAINT-RAPHAEL

Vin fortifiant, digestif, tonique, reconstituant; goût excellent, plus efficace pour les personnes affaiblies, que les ferrugi-neux, que les quinas. Prescrit dans les fatigues d'estomac, la chlorose, l'anémie, les convalescences.
Détail chez M. INGRAND, et principales Pharmacies : 3 fr.

Abattoir d'Etampes.
NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bou-chers et charcutiers de la ville, du 12 avril 1877 au 18 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taureaux.	Boeufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.
Boulland-Boulland	3	7	4	4	1	1	24
Constancien Raphaël	3	4	1	1	1	1	19
Baudet	1	2	3	1	7	1	19
Rottier	1	2	6	1	9	1	19
Gauché	3	4	12	1	19	1	19
Brossonnot-Lesage	1	1	5	1	7	1	8
Brossonnot-Brossonnot	2	2	4	1	7	1	8
Marchon	2	3	5	1	13	1	24
Hautefeuille	2	3	8	1	13	1	24
Gillotin	1	2	4	1	7	1	16
V ^e Chevallier-Nabot	1	1	2	1	5	1	11
Gaurat	1	1	1	1	4	1	10
Lebrun	1	1	1	1	4	1	10
Boulland Alexandre	1	1	1	1	4	1	10
Genty	1	1	1	1	4	1	10
TOTAUX	5	15	33	7	45	15	142

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi NARGASSIES.

40^e ANNÉE.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
En Grand format de 16 pages
RÉSUMÉ de chaque numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilan des établissements de crédit.
Recettes des ch. de fer. Correspondan-ce étrangère. Nomenclature des cou-pons échus, des appels de fonds, etc.
Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.
Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8°
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat poste ou timbres-poste.
Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprou-vent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

Bulletin commercial.

MARCHE d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHE d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHE de Chartres.	PRIX de l'hectol.
14 Avril 1877.	fr. c.	20 Avril 1877.	fr. c.	14 Avril 1877.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.....	23 27	Blé-froment.....	23 67	Blé éélite.....	22 75
Froment, 2 ^e q.....	21 94	Blé-boulangier.....	22 50	Blé marchand.....	21 75
Méteil, 1 ^{er} q.....	20 83	Méteil.....	21 00	Blé champart.....	20 25
Méteil, 2 ^e q.....	18 53	Seigle.....	14 84	Méteil moyen.....	19 25
Seigle.....	43 44	Orge.....	14 34	Méteil.....	17 05
Escourgeon.....	43 80	Escourgeon.....	43 00	Seigle.....	14 00
Orge.....	43 95	Avoine.....	9 84	Orge.....	13 75
Avoine.....	41 35			Avoine.....	9 50

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 14 au 20 Avril 1877.

DÉNOMINATION.	Samedi 14	Lundi 16	Mardi 17	Mercredi 18	Jeudi 19	Vendredi 20
Rente 5 0/0.....	104 75	103 70	103 65	104 45	104 80	104 75
— 4 1/2 0/0.....	99 25	99 00	94 00	97 00	97 00	98 00
— 3 0/0.....	68 80	67 30	67 10	67 90	68 80	68 55

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 21 Avril 1877.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 21 Avril 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1877.